

3AP

Société Civile Immobilière au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 11, Rue de la Garderie
78620 L'ÉTANG-LA-VILLE

R.C.S de VERSAILLES : 917 893 919 00014

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 05/05/2025, à 14h30,

Les associés de la **SCI 3AP**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents et représentés :

Monsieur Lionel MARCHAND, détenteur de 1 Part sociale ;

La **SARL LIONEL MARCHAND INVESTISSEMENT**, représentée par **Monsieur Lionel MARCHAND**, détentrice de 99 Parts sociales.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société, soit 100 Parts sociales.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Lionel MARCHAND, préside la séance en qualité de gérant associé.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Le Transfert du Siège Social à Paris (75006)
- La mise à jour des statuts (Art. 5),
- La mise à jour du domicile/Siège Social des associés et du gérant ;
- Le pouvoir à donner en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion puis met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale décide de **transférer le Siège Social** et établissement principal de la S.C.I 3AP au **1, rue Huysmans à Paris 75006**, à compter du 05.05.2025. La société sera radiée du RCS de Versailles pour ré-immatriculation au RCS de Paris.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale prend acte de la **nouvelle adresse de domicile** de l'associé Physique :

Monsieur Lionel MARCHAND, associé demeurant au 1, rue Huysmans – 75006 PARIS.

Ainsi que de la mise à jour des informations de l'Associée Personne Morale, la **SARL LIONEL MARCHAND INVESTISSEMENT** ; dont le siège social se situe au 1, rue Huysmans – 75006

PARIS, depuis le 05.05.2025.

Et décide d'établir les déclarations afférentes auprès du nouveau RCS et du registre des Bénéficiaires effectifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour l'Article 5 des statuts comme suit :

V - Siège social

Le siège social est fixé au : 1, rue Huysmans – 75006 PARIS

Le reste de l'article est inchangé.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la SASU HYART EXPERTISE COMPTABLE, représentée par Monsieur Frédéric HYART- Expert-Comptable à Compiègne, à l'effet de signer tous documents et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès des Greffes de Versailles et Paris.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Signatures :

Monsieur Lionel MARCHAND

Gérant et Associé

SARL LIONEL MARCHAND INVESTISSEMENTS

Associée, représentée par Monsieur Lionel MARCHAND